

Communiqué

Le Contrôle fédéral des finances publie son rapport annuel 2019

Berne, 29.5.2020 – La Délégation des finances des Chambres fédérales et le Conseil fédéral ont pris connaissance du rapport annuel du Contrôle fédéral des finances (CDF). Avec l’apaisement de la crise sanitaire actuelle, le CDF reprend désormais le cours de ses publications et diffuse son premier rapport intermédiaire sur les mesures fédérales liées à la propagation du virus COVID-19.

En 2019, le CDF a publié 49 rapports d’audit et d’évaluation, quelques-uns de plus que l’an passé. L’organe suprême de surveillance financière de la Confédération a aussi autorisé l’accès à sept rapports requis par des journalistes sur la base de la Loi sur la transparence (LTrans).

Un vaste champ d’intervention

Les collaboratrices et les collaborateurs du CDF ont répondu à des questions d’audit et d’évaluation complexes en 2019. Pourquoi des réserves ont-elles été émises sur les comptes fédéraux ? Que faire des installations sanitaires protégées, héritage de la Guerre froide ? Que penser de la gestion des risques au sein de La Poste SA après l’affaire CarPostal ? La surveillance des subventions dans les contrôles laitiers est-elle suffisante ? L’argent alloué au sein du corps professoral dans les écoles polytechniques est-il distribué sans discrimination de genre ? Comment la gestion du trafic aérien et sa surveillance feront-elles face à des défis majeurs ? Où sont les économies promises par les appels d’offres publics dans les programmes d’efficacité énergétique ? Comment les futurs drones de l’armée seront-ils protégés contre les cyberattaques ? L’entreprise d’armement RUAG a-t-elle réalisé trop de marge avec ses contrats militaires publics ? Bien des éléments de réponse se trouvent dans le rapport annuel du CDF publié aujourd’hui. L’institution publie aussi neuf rapports d’audit dont la publication avait été repoussée avec la crise sanitaire liée au COVID-19.



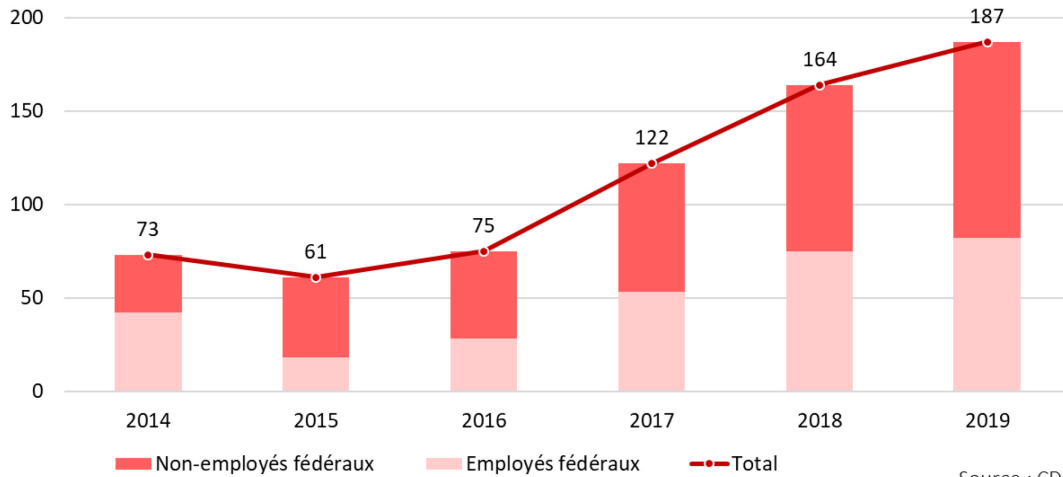
Trois manquements graves signalés au Conseil fédéral

Surveillant des finances fédérales, le CDF accomplit sa mission d’audit auprès des autorités, des entreprises fédérales et des bénéficiaires de subventions. En 2019, ses audits ont mis en lumière de nombreuses pistes d’amélioration pour les audités. Trois manquements graves ont dû être communiqués au Conseil fédéral, contre un seul en 2018.

Toujours plus de lanceurs d’alerte

Les annonces de lanceurs d’alertes (*whistleblowers*) continuent de croître : 187 annonces en 2019, contre 164 en 2018. Avec ces informations, le CDF mène un travail de vérification. 115 annonces ont servi aux audits en cours, à de futurs audits ou ont déclenché de nouvelles enquêtes à plus ou moins brève échéance. D’après le CDF, plus de 62 % des annonces présentent une utilité et contribuent à l’amélioration du fonctionnement de l’administration.

Annonces de lanceurs d’alerte reçues par le CDF (2014–2019)



Le CDF récupère de l’argent

Depuis une décennie, les audits du CDF ont engendré près d’un demi-milliard de francs de recettes pour la caisse fédérale. En 2019, le CDF a coûté plus de 26 millions de francs aux contribuables suisses, contre 24,3 millions en 2018. Au 31 décembre 2019, l’institution employait 119 personnes (108,3 en équivalent plein temps).

Crise sanitaire COVID-19 : premiers examens et premiers résultats

Dès le début de la crise sanitaire, le CDF a suspendu la plupart de ses audits pour examiner d’un œil critique les mesures prises par différents départements et offices fédéraux. Un premier rapport intermédiaire a été livré à la Délégation des finances des Chambres fédérales. Le CDF publie ce rapport aujourd’hui. Le second sera publié fin juin.

Malgré des débuts organisationnels parfois difficiles en raison de l’urgence de la crise, le CDF a pu démarrer ses examens avec l’aide des entités fédérales. Globalement, les premiers constats sont positifs et les premiers dossiers sensibles identifiés. Ils concernent surtout des crédits-relais à des sociétés en cours de liquidation ou l’accès au chômage partiel pour des entités publiques. Le CDF coordonne la suite du travail avec le Secrétariat d’Etat à l’économie. Les examens qu’il mènera dans des domaines comme l’aviation civile ou les crédits-relais pour les start-ups sont en préparation.

Renseignements : Michel Huissoud, directeur du CDF, tél. 058 463 11 11

Le rapport annuel 2019 est publié en français, en allemand, en italien et en anglais sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch). Les autres rapports mentionnés se trouvent également sur son site Internet.